



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours BAC + 3 du CAPES

Capes externe

Section : **LANGUE DES SIGNES FRANCAISE**

1. [Exemple de sujet pour la première épreuve d'admission](#)
2. [Attendus de la première épreuve d'admission](#)
3. [Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025](#)

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans [l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

1. Exemple de sujet pour la première épreuve d'admission

CAPES EXTERNE DE LANGUE DES SIGNES FRANCAISE

SUJET ZERO

PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION

PREMIERE PARTIE

En tenant compte de l'axe indiqué,

- dans un premier temps, vous analyserez et commenterez le Document A ;
- dans un second temps, vous en explicitez les liens avec les autres documents du dossier.

SECONDE PARTIE

Vous explicitez l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier, de manière à souligner les spécificités – socioculturelles, institutionnelles, politiques, artistiques, etc. – des personnes sourdes ou malentendantes.

AXE DU PROGRAMME LIMITATIF

Sports et société - Programme de Langue des signes française langue 2

DOSSIER

Document A

De Rubens Alcais à aujourd'hui : comment le sport sourd a-t-il évolué ?, Média-Pi, vidéo sur sa chaîne YouTube, postée le 23 août 2023.

Durée des extraits : 4 minutes 58 secondes.

Lien : <https://podeduc.apps.education.fr/media/videos/8a286e45e74b3dbf45ea93d696af028dbcaddaace5e00c7a457877139c73730e/120615/720p.mp4>

Ce document est à visionner sur le poste informatique qui vous a été remis.

Document B

Deaflympics, qu'est-ce qui fait courir les sourds ?, Emission « L'œil et la Main », diffusée sur la TV5, produite par Point du Jour en 2013.

Durée des extraits : 3 minutes 02 secondes.

Lien : <https://podeduc.apps.education.fr/media/videos/8a286e45e74b3dbf45ea93d696af028dbcaddaace5e00c7a457877139c73730e/120617/720p.mp4>

Ce document est à visionner sur le poste informatique qui vous a été remis.

Document C

Interview de Jean Minier, directeur des sports au comité paralympique par Victor GAUTIER, publié le 18 novembre 2025 sur son le site TF1info,

Source : ["Un vrai déficit d'universalité du sport sourd" : les Deaflympics entravés par un manque de moyens | TF1 Info](#)

- 1 **Le centenaire des Jeux d'été réservés aux athlètes sourds et aux malentendants bat son plein à Tokyo, jusqu'au 26 novembre 2025. Mais cette compétition internationale qui rassemble plus de 3.000 athlètes est confrontée à un manque criant de moyens.**
- 5 Pour TF1 info, Jean Minier, directeur des sports au comité paralympique, dresse le constat d'un sport sourd au potentiel sous-exploité.
Même en zappant sur votre télé, vous ne verrez pas les exploits des 73 athlètes tricolores aux Deaflympics. Et pour cause : la 25^e édition des Jeux mondiaux des sportifs sourds, organisée à Tokyo du 15 au 26 novembre, n'a aucun diffuseur, faute de moyens pour
- 10 produire des images.

Juste avant de s'envoler pour le Japon avec la délégation française, Jean Minier, directeur des sports au Comité paralympique et sportif français (CPSF), revient pour TF1 info sur les difficultés auxquelles sont confrontées les compétitions pour les sportifs sourds et malentendants.

- 15 *La France a terminé huitième des derniers Deaflympics d'été en 2022 au Brésil, avec 16 médailles. Quelle est notre place dans la hiérarchie mondiale dans les compétitions des personnes sourdes ?*

On est incapable de le dire. Contrairement aux Jeux paralympiques, il y a très peu de compétitions intermédiaires pour jauger l'évolution du niveau dans les pays concurrents.

- 20 On n'est pas encore à un niveau de structuration du sport international pour les personnes sourdes qui permettent de faire des prévisions et d'avoir un objectif de médailles. On verra donc sur place.

Qui finance la participation des athlètes ?

- 25 Cela dépend vraiment des pays. Il y a des États comme l'Ukraine, qui est très structurée, où les athlètes n'ont absolument rien à déboursier. À l'opposé, l'Allemagne ne prend rien en charge. En France, le comité paralympique prend en charge trois quarts du coût et les fédérations sportives paient le complément, donc l'athlète ne paie rien.

Mais en même temps, l'agence nationale du sport (ANS) ne finance pas les compétitions de sport sourd et les athlètes ont assez peu de moyens pour se préparer aux Deaflympics.

- 30 *Quel budget cela représente pour le comité paralympique ?*

Entre le billet d'avion, les équipements, le logement et la nourriture, on est à environ 4.000 euros par athlète. Sans compter les frais à la fédération internationale (ICSD) qui se finance beaucoup sur les Deaflympics parce qu'elle n'a presque pas de fonds propres. Et puis on paie une inscription de 60 dollars à chaque épreuve, ce qui n'existe pas du tout dans le monde paralympique.

- 35 *Ce qui limite la participation pour certaines nations quand l'État ne paie rien ?*

Seulement 81 pays participent, soit deux fois moins qu'aux Jeux paralympiques. Il y a donc un vrai déficit d'universalité du sport sourd à cause d'une absence de moyens. L'Afrique et l'Amérique du Sud ne sont quasiment pas représentés, l'Asie l'est principalement par la Chine et le Japon. D'une façon générale, le sport paralympique reste l'apanage des pays développés et riches. Pour le sport sourd, c'est encore pire.

- 40

Qu'en est-il de la diffusion des Deaflympics ?

L'organisation des Deaflympics ne produit aucune image parce que l'ICSD n'a ni les moyens, ni le personnel. Ils sont dans l'incapacité de faire respecter un cahier des charges ambitieux et il n'y a pas de droits de diffusion.

- 45 *Est-ce qu'il y a aussi des contrôles d'audition ?*

Oui mais c'est beaucoup moins contrôlé parce que cela coûte aussi de l'argent. Et, contrairement aux Jeux paralympiques où les contrôles du handicap se font en amont, tout

est fait sur place et de manière sporadique. Un athlète peut donc rentrer chez lui quelques
50 jours après être arrivé à Tokyo, ce qui n'est pas du tout professionnel (sept Français ont
été contrôlés avec succès, ndlr).

Quels souvenirs marquants gardez-vous de vos trois premiers Deaflympics d'été ?

Les Deaflympics sont très liés aux pays dans lesquels ils sont organisés. À Taïwan, en
2009, on a eu une organisation remarquable. Quatre ans plus tard, à Sofia, les Bulgares
55 ont repris au pied levé un organisateur qui avait fait défaut et c'était triste à pleurer au
niveau de l'organisation. En Turquie, en 2017, la fédération internationale n'a pas pu payer
des arbitres étrangers et des épreuves ont été dramatiquement mal arbitrées par des Turcs
au profit des athlètes locaux.

C'est ce qui est triste avec les Deaflympics : on jette une pièce tous les quatre ans en
60 espérant tomber dans un pays avec une bonne organisation et de bonnes valeurs pour
que ce soient les meilleurs qui gagnent.

Document D



Publié sur le site Internet de l'ICSD : <https://www.deaflympics.com>

2. Attendus du jury du CAPES externe de LSF BAC + 3 pour la première épreuve d'admission

Candidats et préparateurs veilleront à prendre connaissance du rapport du jury du CAPES externe BAC + 3 de Langue des signes française qui sera établi à l'issue de la session 2026 et qui apportera, si nécessaire, des précisions sur les éléments de cadrage transmis ici.

REMARQUES CONCERNANT LES DOSSIERS PROPOSES ET LA PREPARATION EN LOGE

Les dossiers sont composés de quatre documents (A, B, C et D).

Les Documents A et B sont **toujours** un document en LS-vidéo. La durée totale des deux documents ne dépasse pas huit minutes.

Le Document C est toujours un document de nature textuelle (extraits de romans, de nouvelles, poèmes, extraits d'articles de presse, d'essais, de travaux scientifiques, de discours, de communications d'organisations politiques ou associatives, de rapports et textes gouvernementaux, de textes institutionnels fondateurs, etc.) au sens large.

Le Document D est un document iconographique (tableaux, photographies, *bandes dessinées*, graphiques, infographies, etc.).

L'ordre des Documents B, C et D est aléatoire, sans hiérarchisation.

Les sujets proposés par le jury tiennent compte, dans leur élaboration, de l'économie générale du dossier – durée du Document A, longueur et charge sémantique explicite et implicite des divers documents –, du temps de préparation (trois heures), et de la durée maximale (dix minutes) attendue pour l'exposé du candidat dans chaque partie de l'épreuve.

Lors de sa préparation, de trois heures, en loge, le candidat dispose sur sa table, **à l'exclusion de tout autre document** :

- d'un poste informatique durant tout le temps de préparation, qui lui permet de prendre connaissance des Documents A et B de manière autonome, autant de fois qu'il le souhaite. Il peut également ajuster la vitesse de lecture selon ses besoins.
- de la version papier du sujet (voir l'exemple), qui comprend l'axe du programme limitatif et les Documents C et D du dossier ;

COMPETENCES ET CONNAISSANCES EVALUEES

Les attendus de cette épreuve s'articulent autour des éléments suivants, évalués dans les temps d'exposé du candidat et d'entretien avec le jury :

- la bonne compréhension des éléments implicites et explicites de documents authentiques audiovisuels en LS-vidéo, écrits en français et iconographiques ;
- la connaissance des grands enjeux de la culture Sourde ;
- les capacités d'analyse, de problématisation et de démonstration, y compris la capacité à proposer un contenu clairement structuré ;
- la qualité de la LSF directe en continu et en interaction ;

PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE

Rappel de la consigne

« En tenant compte de l'axe indiqué,

- dans un premier temps, vous analyserez et commenterez le Document A ;
- dans un second temps, vous en explicitez les liens avec les autres documents du dossier. »

Dans la première partie de l'épreuve, l'exposé du candidat se fonde sur deux éléments centraux : le Document A et l'axe du programme limitatif indiqué – pour les sessions 2026 et 2027 : Le récit de soi et l'autoportrait (LSF L1 au collège) ; la guerre des méthodes, et Innovations scientifiques et enjeux bioéthiques (LSF L1 au lycée) ; la création et le rapport aux arts, et fictions et réalités (LSF L2 au lycée).

Recommandations concernant l'exposé du candidat

Introduction – une à deux minutes

L'introduction doit installer le cadre de l'exposé. Elle remplit quatre fonctions essentielles :

- **Annoncer le thème général** du dossier, afin de situer immédiatement le sujet dans un champ culturel, historique ou social.
- **Présenter le Document A** de manière synthétique : nature du document, auteur, date, contexte de production ou de diffusion, et éléments saillants qui en éclairent la portée.
- **Formuler la problématique**, construite à partir de l'axe du programme, du Document A et des relations qu'il entretient avec les autres documents. Cette problématique oriente toute l'analyse.
- **Annoncer le plan du premier temps**, consacré à l'étude détaillée du Document A.

L'objectif est de donner au jury une vision claire du terrain d'analyse et de la direction de votre réflexion.

Premier temps – environ quatre minutes

Ce premier temps correspond à la partie de l'épreuve où le candidat doit « restituer, analyser et commenter le document en LS-vidéo ».

Il s'agit d'une **analyse universitaire**, structurée et argumentée, qui mobilise les compétences méthodologiques acquises durant la formation.

Ce travail consiste à :

- proposer une **démonstration organisée**, équilibrée et cohérente ;
- réaliser des **micro-analyses** (exemples précis, citations, éléments visuels ou linguistiques) permettant de dégager les enjeux du document ;
- montrer la compréhension des **aspects explicites et implicites** ;
- mobiliser des **connaissances culturelles** pour contextualiser et enrichir l'interprétation.

✦ Important :

Le candidat n'a pas à restituer l'intégralité du document. Le jury évalue :

- la compréhension globale grâce à la présentation en introduction ;
- la compréhension fine grâce aux éléments précis utilisés dans l'analyse.

Second temps – environ quatre minutes

Ce second temps correspond à la partie où le candidat doit « expliciter les liens avec les autres documents du dossier ».

Il commence par une **transition claire** depuis l'analyse du Document A.

Le candidat présente ensuite brièvement les Documents B, C et D, en mettant en évidence :

- leurs points communs ou divergences avec le Document A ;
- les éclairages qu'ils apportent (chronologiques, géographiques, thématiques, formels, idéologiques, etc.) ;
- les tensions ou complémentarités entre les documents.

Quelques questions utiles pour guider cette mise en relation :

- Les documents appartiennent-ils à la même période ou éclairent-ils des moments différents ?
- Renforcent-ils les idées du Document A ou les nuancent-ils ?
- Proposent-ils un contrepoint, une critique, une extension du propos ?

Ensuite, le candidat développe une ****réflexion organisée autour de la problématique****, en mobilisant les documents selon leur pertinence.

✦ Attention :

Il ne s'agit pas de comparer A avec B, puis A avec C, puis A avec D.

L'organisation doit suivre une **logique argumentative**, non une succession mécanique.

Brève conclusion

La conclusion n'a pas vocation à résumer l'exposé.

Elle propose plutôt :

- une **ouverture** vers d'autres enjeux ou perspectives ;
- une transition naturelle vers la **seconde partie de l'épreuve**.

L'entretien avec le jury

L'entretien permet au candidat d'aller plus loin que son exposé.

Les questions du jury servent à :

- préciser ou approfondir certains points ;
- corriger d'éventuelles approximations ;
- ouvrir de nouvelles pistes d'analyse ;
- enrichir la réflexion en mobilisant d'autres connaissances.

Le jury n'est pas là pour piéger, mais pour accompagner le candidat dans une réflexion plus complète.

SECONDE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Rappel de la consigne et enjeux de cette partie

La seconde partie demande au candidat **d'expliquer l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier**, en mettant en lumière les spécificités socioculturelles, institutionnelles, politiques, artistiques ou économiques des pays anglophones concernés.

Contrairement à la première partie :

- le candidat élargit son analyse à des **enjeux culturels et interculturels plus vastes**, qui dépassent l'axe limitatif du programme ;
- le **Document A n'a plus de statut privilégié** : il peut être mobilisé comme les autres, mais sans obligation systématique.

L'expression « **intérêt culturel ou interculturel du dossier** » implique que le candidat doit rendre accessibles les enjeux du dossier, comme s'il les expliquait à un public non spécialiste. Il s'agit de dégager ce que les documents révèlent de la culture Sourde et interculturelle : leurs pratiques, leurs valeurs, leurs tensions, leurs évolutions.

Le candidat ne doit pas traiter tous les liens possibles entre les documents. Il sélectionne **deux ou trois enjeux culturels ou interculturels majeurs**, et pour chacun :

- s'appuie sur **au moins deux documents**,
- met en évidence nuances, contrastes et complexité.

Cette partie n'est pas une répétition de l'analyse menée dans la première partie. Elle peut s'appuyer sur certains éléments de la première partie, mais uniquement pour **les prolonger, les enrichir ou les réorienter**.

Recommandations concernant l'organisation de l'exposé du candidat

L'exposé, d'une durée totale de dix minutes, suit une structure claire :

Brève introduction - 1 minute

Elle présente les enjeux culturels et interculturels retenus, en explicitant pourquoi ils sont pertinents pour comprendre le dossier.

Développement - 3 à 4 minutes par enjeu

Le candidat développe ensuite son analyse de manière équilibrée :

- **trois enjeux** → environ trois minutes chacun ;
- **deux enjeux** → environ quatre minutes chacun.

Chaque enjeu doit être étayé par :

- des **références précises** aux documents ;
- des **connaissances culturelles** permettant d'élargir et d'approfondir l'analyse.

Des comparaisons avec d'autres publics peuvent enrichir l'exposé, notamment pour montrer la diversité des approches culturelles au sein de la société française.

En revanche, les comparaisons avec d'autres pays étrangers doivent rester ponctuelles et limitées, principalement en introduction. L'exposé reste centré sur les documents.

L'entretien avec le jury

Les principes qui régissent l'entretien de la première partie s'appliquent également ici.

Le jury cherche à aider le candidat à approfondir, préciser ou élargir sa réflexion, jamais à le déstabiliser.

3. Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025 concernant la première épreuve d'admission

[...]

1° Première épreuve d'admission.

L'épreuve en LSF directe prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury qui consiste, à partir d'un dossier constitué de divers documents, à présenter de manière organisée les principaux enjeux d'un sujet.

Le dossier est constitué de quatre documents (deux documents vidéo en LSF, dont un document principal ne dépassant pas une durée totale de huit minutes pour les deux documents, un texte et un document iconographique) prenant appui sur le programme du concours. L'épreuve se compose de deux parties en LSF.

Pendant la première partie de l'épreuve, le candidat restitue, analyse et commente le document vidéo en LSF principal, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.

Durant la seconde partie de l'épreuve, le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve vise à apprécier la qualité de la langue employée dans les deux parties de l'épreuve. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat, à structurer son propos, à analyser de manière organisée des documents de nature variée, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction avec le jury.

Durée de la préparation: trois heures.

Durée de l'épreuve: une heure. Chaque partie dure trente minutes (exposé: dix minutes, échange: vingt minutes).

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire [...].